

Assemblée des MRC de la Côte-Nord



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour publication immédiate

Le Fonds régions et ruralité (FRR) volet 1 – Soutien au rayonnement des régions est disponible en Côte-Nord

Fermont, le 24 août 2021 – Le comité régional de sélection de projets de la Côte-Nord, composé de l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord, est heureux de lancer officiellement les 4^e et 5^e appels de projets du Soutien au rayonnement des régions du FRR.

Ce volet vise à soutenir des projets dont les retombées dépassent le territoire d'une MRC. Il vient appuyer la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

Les sommes qui y sont consacrées proviennent du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Elles serviront entièrement au financement de projets de développement orientés sur les priorités nord-côtières et ayant un rayonnement régional. Les organismes admissibles peuvent déposer leur demande financière jusqu'aux dates limites suivantes :

- 30 novembre 2021 à 16h30
- 11 février 2022 à 16h30

Rappelons que les 8 priorités régionales établies par les élus de la Côte-Nord sont les suivantes :

- 1- Reconnaître la Côte-Nord et ses spécificités comme une région atypique.
- 2- Désenclaver la Côte-Nord et ses communautés en agissant sur les fronts du transport et des télécommunications.
- 3- Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord.
- 4- Développer l'entrepreneuriat sous toutes ses formes et renforcer la capacité d'agir des entrepreneurs.
- 5- Rendre la Côte-Nord attractive pour ses emplois, son mode de vie, sa culture et son environnement.

- 6- Renforcer la capacité d'agir des Nord-Côtiens et Nord-Côtières ainsi que de leurs communautés.
- 7- Favoriser l'accès à l'éducation, à la formation et au savoir.
- 8- Agir en synergie.

Les formulaires doivent être complétés en ligne et sont ainsi transmis directement à la Direction régionale de la Côte-Nord du MAMH qui assure le suivi administratif du programme avec le comité régional de sélection de la Côte-Nord.

Les informations sur le programme sont disponibles sur le site web du MAMH. Des liens sur les sites web des MRC de la Côte-Nord permettent également d'obtenir les informations.

Le lien suivant permet d'obtenir les informations sur le programme :

<https://www.mamh.gouv.qc.ca/developpement-territorial/fonds-et-programmes/fonds-regions-et-ruralite-frr/volet-1-soutien-au-rayonnement-des-regions/presentation/>

Le lien suivant permet de faire une demande d'aide financière :

<https://www.mamh.gouv.qc.ca/developpement-territorial/fonds-et-programmes/fonds-regions-et-ruralite-frr/volet-1-soutien-au-rayonnement-des-regions/faire-une-demande/>

Pour de plus amples renseignements sur le programme, communiquez avec la direction régionale du MAMH au 418-295-4241 (courriel : Dr.CoteNord @mamh.gouv.qc.ca).

-30-

Information sur le communiqué:
Martin St-Laurent
Président de l'assemblée des
MRC de la Côte-Nord
(418) 287-5411

Source :
Jimmy Morneau
Directeur général MRC de Caniapiscau
(418) 287-5339

Information sur le programme :
MAMH Côte-Nord
Direction régionale de la Côte-Nord
418-295-4241